



Règlement 2019

Table des matières

1 Introduction	2
2 Conditions d'inscription	2
2.1 Conditions de participation	2
2.2 Invitation d'un établissement	3
2.3 Demande d'inscription d'un établissement	3
2.4 Frais de participation	3
2.5 Procédure d'inscription	3
2.5.1 Inscription par le/la représentant·e	4
2.5.2 Inscription sans représentant·e	4
2.5.3 Inscription en tant qu'accompagnant·e	4
2.6 Conditions d'annulation	4
3 Identification	4
4 Santé	5
5 Comportement	5
6 Responsabilité financière et civile	5
7 Logement	6
8 Soirée	6
9 Parking	6
10 Droit à l'image	6
11 Sanctions	6
12 Droit applicable et for	7

1 Introduction

Le présent règlement vise à informer les participants de l'édition 2019 des *Students' Games* des directives régissant cette même manifestation sportive, qui se tient le week-end du 26 au 28 avril 2019, au Centre sportif universitaire de Dorigny (CSUD), entre les campus universitaires de l'Université de Lausanne (UNIL) et de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL).

Les participant·e·s reçoivent, à quelques jours de l'évènement, un mail les redirigeant vers ce règlement en format électronique. Il est également disponible sur le site internet de l'évènement, sur la page Inscriptions : www.studentsgames.ch/inscriptions. Une version anglaise de ce règlement est également à disposition. En cas de conflit, le règlement français fait foi.

La signature de ce document est requise pour chaque participant·e afin de valider définitivement sa participation aux *Students' Games*.

La signature entraîne l'approbation complète de son contenu ainsi que les conséquences engendrées par son non-respect. Ils devront obligatoirement l'accepter afin de valider leur participation. Nous vous rendons donc attentif à la validité des adresses mail fournies.

2 Conditions d'inscription

Les inscriptions générales sont ouvertes **du 1^{er} décembre 2018 au 8 avril 2019** compris. Celles-ci se font en ligne uniquement. Les inscriptions se déroulent sur la base du premier arrivé, premier servi. Le comité organisateur se réserve le droit de les clôturer avant le délai énoncé au début de ce document.

Le schéma suivant résume les dates importantes de la procédure d'inscription pour l'édition 2019 des *Students' Games*.



Dates clés de la procédure d'inscription.

Les paragraphes suivants définissent les conditions officielles d'inscription. Une marche à suivre se trouve également sur notre site web www.studentsgames.ch. Pour toutes questions, veuillez adresser un mail à info@studentsgames.ch.

2.1 Conditions de participation

Les participant·e·s doivent être majeur·e·s et étudiant·e·s d'un établissement d'étude supérieur. Une personne ayant terminé ses études il y a 5 ans ou moins est autorisée à participer aux *Students' Games* sous les couleurs du dernier établissement qu'elle a fréquenté. Cela définit pour la suite du règlement l'appartenance d'un/une participant·e à un établissement.

Chaque participant·e ne peut s'inscrire que dans un seul sport. De plus, une équipe représentant un établissement doit être composée uniquement de participant·e·s de cet établissement (au sens du paragraphe précédent), sans compter les remplaçants. Les remplaçants sont définis pour les sports tels que le football ou le volleyball, où un nombre fixe et constant de participant·e·s sont présents

sur le terrain en tant que joueurs/joueuses. Certains sports, tels que le tennis de table et la course d'orientation, ne prennent pas en compte de remplaçants.

Exemple 1, pour une équipe de football : le nombre de participant·e·s de l'établissement représenté doit être de 7 au minimum.

Exemple 2, pour une équipe de course d'orientation : le nombre de participant·e·s de l'établissement représenté doit être de 2 ou 3 (étant donné qu'il n'y a pas de remplaçants).

2.2 Invitation d'un établissement

Le comité organisateur contacte plus de 150 établissements. Un établissement invité est fortement encouragé à désigner un représentant, qui établit un contact privilégié avec le comité organisateur. Son rôle est de coordonner, sélectionner et former les équipes de l'établissement qu'elle représente, ainsi que de gérer les inscriptions et leur paiement.

2.3 Demande d'inscription d'un établissement

Si un/unes participant·e est intéressé·e, mais que son établissement n'a pas été contacté, il doit effectuer une demande auprès du comité organisateur à l'adresse inscription@studentsgames.ch. Il est ensuite encouragé à devenir représentant de son établissement auprès de l'organisation des *Students' Games*.

2.4 Frais de participation

Deux formules d'inscription existent. Les tarifs **par participant·e** sont :

- **Formule Simple, CHF 50.–** : comprend les frais d'inscription, les accès aux animations du vendredi soir et à la soirée du samedi, les repas du samedi midi, samedi soir et dimanche midi.
- **Formule Complète, CHF 65.–** : comprend les frais d'inscription, les accès aux animations du vendredi soir et à la soirée du samedi, tous les repas prévus du samedi matin au dimanche midi inclus, ainsi que le logement pendant les deux nuits sous tente.

Par conséquent, les repas du samedi matin, du dimanche matin, ainsi que le logement seront aux frais participant·e·s ayant choisi la Formule Simple. Les tentes sont fournies pour l'organisation, pour les participant·e·s ayant choisi la Formule Complète.

Les transports nécessaires d'un site à l'autre durant l'événement sont pris en charge par les organisateurs, et sont inclus dans tous les deux formules. En revanche, l'arrivée sur le site d'accueil de l'événement, ainsi que le retour à la fin de celui-ci sont à la charge des participant·e·s.

Paiement dans une devise étrangère Dans le cas d'un paiement dans une devise autre que le franc suisse (CHF), selon l'établissement bancaire, des options liées aux devises de paiement et de réception existent. Dans tous les cas, **le paiement doit être effectué de telle sorte que le montant dû nous parvienne en CHF**. Les frais éventuels ne sont pas pris en charge par le comité organisateur.

2.5 Procédure d'inscription

Tout·e participant·e doit premièrement vérifier si un/une représentant·e est associé·e à son établissement sur le site internet www.studentsgames.ch/inscriptions. Si tel est le cas, le/la participant·e doit le simplement le contacter. Si ce n'est pas le cas, se référer au prapaghe

2.5.1 Inscription par le/la représentant·e

Sur demande à l'adresse mail inscription@studentsgames.ch, un document d'inscription officiel est transmis à chaque représentant·e d'établissement. Ce document contient des champs à renseigner pour chaque sportive et sportif de la délégation concernée, classés par équipes et par sports : prénom, nom, adresse mail, et taille de t-shirt. Un numéro de téléphone est également requis pour les capitaines de chaque équipe.

La personne représentante de chaque délégation s'engage à remplir ce document d'inscription **d'ici au 8 avril 2019**. Passé ce délai, aucun ajout de participant·e-s n'est autorisé, seul le remplacement de participant·e-s est admis et doit immédiatement être signalé au comité organisateur.

Afin de clôturer l'inscription de son établissement, la personne représentante doit compléter les tâches indiquées ci-dessous **avant l'ultime délai du 21 avril 2019** :

- terminer ses remplacements et clôturer le document d'inscription pour chaque participant·e, sans exception ;
- renvoyer ce règlement signé par ses soins ;
- régler le total des frais de participation, selon la facture reçue.

Si ce délai n'est pas respecté et sans nouvelles de la part de la personne représentante, cette dernière et ses équipes se voient annuler automatiquement leur participation aux *Students' Games*.

Chaque participant·e confirmé·e reçoit, à quelques jours de l'événement, un mail les redirigeant vers ce règlement en format électronique. Une fois sur place, ils doivent obligatoirement l'accepter afin de valider définitivement leur participation.

2.5.2 Inscription sans représentant·e

La procédure d'inscription d'une équipe pour un établissement sans représentant·e officiel·le est identique ; c'est alors au capitaine de l'équipe en question d'effectuer les tâches décrites ci-dessus.

2.5.3 Inscription en tant qu'accompagnant·e

Il se peut qu'une personne souhaite participer aux *Students' Games* sans prendre part aux tournois sportifs, mais en bénéficiant du logement, des repas et de l'accès aux animations durant la durée de l'événement. Une telle personne est appelée accompagnant·e. À ce jour, aucune formule tarifaire n'est définie pour l'accompagnant·e. La personne souhaitant s'inscrire en tant qu'accompagnant·e doit alors écrire un mail motivant sa demande à inscription@studentsgames.ch.

2.6 Conditions d'annulation

Tout·e participant·e, équipe ou représentant·e souhaitant annuler son inscription doit adresser sa demande à inscription@studentsgames.ch. En cas de force majeure, un remboursement d'une partie ou de l'entièreté frais d'inscription est envisageable.

3 Identification

Afin de confirmer la présence de ses sportifs sur place, le représentant s'engage également à signer la liste des participant·e-s précédemment fournie, présentée par les organisateurs à l'arrivée sur le site.

Chaque participant·e se voit attribuer un pass qui lui permet d'accéder aux divers sites de la manifestation ainsi qu'à la soirée dansante du samedi. Il/elle doit être en possession de ce pass

durant toute la durée des *Students' Games* 2019 sous peine de ne pas pouvoir participer aux épreuves sportives et autres activités proposées.

Tout·e participant·e perdant son pass doit immédiatement le signaler à un membre organisateur qui fera le nécessaire pour remédier à la situation.

4 Santé

Les organisateurs considèrent qu'en s'inscrivant, les participant·e·s confirment qu'ils sont en bonne condition physique au début de la manifestation sportive. Il est recommandé de renoncer à participer aux *Students' Games* dans le cas où le/la participant·e se sent malade au cours des jours précédents.

De plus, le participant veille à s'hydrater et s'alimenter suffisamment tout au long du week-end sportif. S'il ressent de l'épuisement, des vertiges ou tout autre signe de faiblesse anormale durant le tournoi, le/la participant·e doit interrompre ou abandonner sa participation. Un poste de samaritains est installé sur le site principal de la manifestation et tenu par le Domaine Sécurité, Prévention et Santé (DSPS) de l'EPFL.

Dans l'esprit sportif des *Students' Games*, l'alcool est interdit sur tous les sites de la manifestation et pendant toute la durée de la manifestation. La consommation d'alcool est uniquement tolérée durant la soirée du samedi. Toute substance alcoolisée trouvée en dehors de cette période se verra confisquée. Les organisateurs se réservent le droit d'appliquer une sanction proportionnée envers la personne concernée ainsi que l'association estudiantine de son établissement.

5 Comportement

Afin que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions possibles, chaque participant·e est prié d'adopter un comportement responsable et respectueux envers les autres participant·e·s ainsi qu'envers le matériel présent sur les différents sites de la manifestation.

Les organisateurs attendent également de chaque participant un esprit sportif et fair-play. Chaque sport est régi par les règles de la Fédération Suisse de ce même sport, sous réserve de modifications qui apparaissent clairement dans le règlement du sport concerné des *Students' Games* 2019.

Toute indication donnée par les organisateurs et le personnel de sécurité doit être respectée, sans exception. Par sécurité, les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout·e participant·e ne respectant pas les principes énoncés ci-dessus, et, dans un cas extrême, d'exclure un établissement entier de la compétition. Il n'y a dans ce cas aucune possibilité de remboursement des frais de participation.

6 Responsabilité financière et civile

En cas de dégradation ou dommage causé aux infrastructures, au matériel de prêt ou à tout autre élément du site et ses alentours, les frais engendrés sont facturés à/aux l'établissement·s concerné·s. En signant ce présent règlement, le représentant et ses sportifs s'engagent donc à régler ces frais dans le délai imposé.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, de pertes ou de dommages causés aux effets personnels des participant·e·s. Il est recommandé de réduire au strict minimum les valeurs apportées sur le lieu de l'événement.

Les organisateurs considèrent également qu'en s'inscrivant, les participant·e·s sont personnellement assuré·e·s contre les accidents et ont tous une assurance responsabilité civile. Les organisateurs déclinent toute responsabilité ce concernant.

7 Logement

Le logement est compris dans la Formule Complète. Il consiste en des tentes de type *Quechua* (2 ou 3 places) montées dans un camping à proximité de la manifestation. Les participant·e·s sont chargé·e·s d'apporter le matériel nécessaire à leur propre confort (sac de couchage, éventuellement tapis de sol, *etc.*).

Si le/la participant·e souhaite lui-même trouver un logement sur place, ou s'il souhaite rentrer chez lui pour dormir, tout en ayant choisi la Formule Complète, il doit en informer les organisateurs lors de son inscription. Aucune réduction du prix d'inscription ne peut être accordée dans ce cas.

8 Soirée

La soirée se déroule le samedi 27 avril 2019. Elle est réservée exclusivement aux participant·e·s, aux staffs et au comité organisateur de l'évènement. La vérification est assurée *via* le pass, distribué au préalable à toutes les personnes autorisées.

Par sécurité et afin d'éviter tout débordement, les participant·e·s respectent les indications données par les organisateurs et le personnel de sécurité et veilleront à boire avec modération. Concernant les restrictions en matière d'alcool, se référer à la section 4.

9 Parking

Les participant·e·s se rendant sur le site de la manifestation en voiture ne sont **pas** assurés de trouver une place de parking sur les sites de l'EPFL, de l'UNIL, et du CSUD. Aucune réservation de parking n'est possible. Pour cette raison, il est fortement conseillé d'utiliser les transports publics.

Le représentant de chaque délégation est tenu de communiquer au comité organisateur une estimation de l'heure d'arrivée sur le site de l'évènement **d'ici au 21 avril 2019**. Des précisions sur le lieu de rendez-vous sont communiquées quelques jours avant le début de l'évènement.

10 Droit à l'image

Le comité organisateur se réserve le droit de publier les photos et vidéos prises durant les *Students' Games* sur le site officiel de la manifestation, ainsi que sur les réseaux sociaux. Il peut notamment les utiliser afin de promouvoir la manifestation et d'illustrer les listes de résultats. Tout·e participant·e souhaitant le retrait d'une photo publiée est priée d'avertir le comité organisateur à l'adresse mail communication@studentsgames.ch **d'ici au 2 juin 2019**.

11 Sanctions

En s'inscrivant aux *Students' Games*, les participant·e·s confirment avoir lu et accepté le présent règlement.

Dans le cas où un/une participant·e va à l'encontre des directives ci-prescrites, le comité organisateur se réserve le droit d'appliquer une sanction proportionnée à la personne concernée et/ou à l'établissement qu'il/elle représente. La sanction appliquée relève de la décision du comité organisateur, et est basée sur la gravité de l'infraction au règlement et des conséquences engendrées.

Liste non exhaustive des sanctions applicables :

- la personne concernée peut se voir refuser l'accès à la soirée dansante du samedi soir ;
- la personne concernée ou son établissement peut se voir immédiatement exclure d'une épreuve, du tournoi entier et/ou du site de la manifestation ;
- la personne concernée ou son établissement peut se voir interdire de participation future.

12 Droit applicable et for

Seul le droit suisse est applicable à ce règlement. Tout litige qui découlerait dudit règlement est soumis à la compétence des tribunaux du canton de Vaud. Demeurent réservés les fors impératifs légaux.

Le comité des *Students' Games*.

Mis à jour le 4 mars 2019 à Ecublens, Suisse.